

## LETTRE OUVERTE A MONSIEUR LE MAIRE ET AUX MEMBRES DU CCAS DE DEMOUVILLE

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du CCAS, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs,

Vous venez de décider de mettre fin au service d'aide à domicile existant depuis de nombreuses années sur la commune et géré par le CCAS.

Lors du dernier conseil municipal du 6 septembre, interpellé par une élue de l'opposition qui s'en inquiétait, après l'avoir traitée de « menteuse », vous avez, Mr le Maire, reconnu : « *Qu'effectivement le service des aides à domicile rencontre des difficultés depuis plusieurs mois. Il a été acté lors du dernier conseil d'administration en aout dernier la possibilité de transfert des missions. A ce jour l'organisme et la date réelle de transfert ne sont pas connus.* » (Voir compte rendu officiel du conseil)

Ce ne sont pas que des rumeurs ! Il y a bien une décision de mettre fin à ce service !

- Que vont devenir les 5 salariées titulaires et à temps partiel, victimes de cette décision brutale ? Dévouées auprès des personnes âgées ne ménageant pas leur peine pour travailler parfois les week-ends et fériés surtout en période de confinement, elles sont inquiètes pour leur avenir.
- Que vont devenir les remplaçantes en CDD, invitées à retourner à Pôle emploi ?
- Que vont devenir les 33 familles aidées, la plupart des femmes seules à faibles revenus et à mobilité réduite ? Elles devront aller voir ailleurs pour un coût plus élevé

(Actuellement 18,25€ l'heure au CCAS, sans les aides, c'est à 23,35 à l'ADMR, 21,11€ à Être, 21,93€ à l'UNA,) Il y aura donc un reste à charge plus important pour des familles déjà fragilisées ! Par votre décision, vous allez contribuer à faire baisser encore plus le pouvoir d'achat de ces personnes et familles. Envisagez- vous une compensation financière ?



Nous savons tous les difficultés rencontrées par les CCAS, les associations d'aide à domicile et les organismes privés pour recruter du personnel, surtout en période de congés, en cas de maladie ou de formation.

Les personnes âgées veulent légitimement rester chez elles le plus longtemps possible. Elles ne le peuvent qu'avec des aides que leur offre le service d'aide à domicile du CCAS.

Malgré les difficultés de gestion, qui ne datent pas d'aujourd'hui, les municipalités précédentes ont toujours maintenu et soutenu, vaille que vaille, ce service social oh combien important, rassurant et utile pour les personnes âgées.

Les difficultés que vous évoquez et qui ne sont pas d'ordre économiques, ne sont pas propres à Demouville. D'autres communes environnantes qui sont confrontées aux mêmes difficultés de recrutement de personnel, ne mettent pas pour autant salariés et bénéficiaires à la porte !

Est-ce là votre nouvelle politique d'action sociale en direction des personnes âgées de la commune ?

En décidant de vous « débarrasser » de ce service, vous affichez un mépris du personnel et des personnes âgées. C'est un choix politique de votre municipalité qui met à mal la solidarité avec nos aînés.

Non seulement nous déplorons votre décision surprenante qui ne fait pas honneur à la commune mais nous vous demandons :

- de reconsidérer votre décision pour le bien des usagers et du personnel.
- de mettre en œuvre tous les moyens pour valoriser les métiers d'aide à domicile et pour recruter au plus vite le personnel nécessaire pour la poursuite ce service social prioritaire sur la commune.

**UTR 14 CFDT Retraités - Syndicat CFDT Interco14 - IUP Plaine de Caen –**

**Contact : Claude Apchain – 06 08 35 17 87**

